

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf du mois de novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°87

Date de Publication	28 NOV. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité	28 NOV. 2019
Date de la convocation	7 novembre 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, LABI, MATEO, SAINT CLAIR, SIMONIAN, SOULAYROL.
MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE REYMOND, RIVIERE.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à M. CHAIX
Mme GAWLIK à M. CAUNAC
M. GENEST à M. RIVIERE
Mme HATEMIAN à M. MORTELETTE
Mme MAZEROLLE à Mme le Maire
M. SIEPEN à Mme BREZZO

Absent :

M. MALAKIAN

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental pour la Calade de l'Hôtel de Ville. Conservation des Monuments historiques protégés.

Madame le Maire expose à ses collègues que la calade de l'Hôtel de Ville a été inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 13 septembre 1984.

Cette calade date du 17^{ème} siècle et a subi des dégradations au fil des années.

La Commune de Cassis, souhaite restaurer la cour caladée et lui redonner son aspect d'antan.

Cette opération est susceptible de bénéficier de l'aide du Conseil Départemental :

○ Montant HT	105 000.00 €
Subvention du Département	34 650.00 €
DRAC	10 500.00 €
Financement commune	59 850.00 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 33% du montant hors taxe pour la Calade de l'Hôtel de Ville, conformément au plan de financement ci-dessus mentionné.

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 19 novembre 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE CASSIS" and "B. du Rhône" around a central emblem. The signature is a stylized, cursive script.